

NOM :

Prénom :

Concours de :

CONTRAT D'INSCRIPTION année 2018-2019

Les candidats doivent retourner le contrat d'inscription, accompagné des pièces suivantes :

- copie des bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires (ceux dont vous disposez pour l'année en cours),
- notes du baccalauréat (dès l'obtention du diplôme), ou du dernier diplôme obtenu,
- une photo d'identité (pensez à inscrire votre nom au dos),
- droits d'inscription (350 euros à l'ordre de CPES Metz),
- 10 timbres,
- photocopie de la pièce d'identité,
- justificatif de domicile à votre nom ou celui de vos parents.

Attention ! Le contrat renvoyé au CPES doit comporter l'ensemble
des 4 pages paraphées y compris celle-ci.
Les documents incomplets ne seront pas traités

Paraphe élève :

Paraphe parent :

ÉTAT CIVIL

Nom : Prénom :

Né(e) le : à :

Étudiant

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : @

Téléphone : Portable :

Mère ou détenteur de l'autorité parentale

Nom (si différent de celui de l'étudiant) : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : @

Profession : Téléphone professionnel :

Téléphone : Portable :

Père ou détenteur de l'autorité parentale

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : @

Profession : Téléphone professionnel :

Téléphone : Portable :

SCOLARITÉ

Diplôme en cours (+ section) :

Etablissement fréquenté en ce moment :

Diplômes obtenus (et année) :

Stages :

Expérience (s) professionnelle (s) :

Titulaire du BAFA : oui non

Inscrit à un concours l'année précédente : oui non

Si oui, le(s)quel(s) :

Inscrit dans une prépa l'année précédente : oui non

Si oui, laquelle :

DIVERS

Comment avez-vous connu le CPES ?

Etes-vous recommandé par un de nos anciens élèves ? oui non

Si oui, qui est-il ?

Paraphe élève :

Paraphe parent :

Je soussigné(e)

déclare m'inscrire au CPES Metz pour préparer le(s) concours de :

Infirmier/Infirmière

Travailleur social :

Assistant(e) social(e)

Educateur spécialisé

Educateur de jeunes enfants

Moniteur Educateur

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter par la présente le volume horaire de cours, de contrôle continu et l'emploi du temps qui me sera appliqué selon la documentation 2018-2019. Je reconnais également avoir pris pleine connaissance, en les acceptant irrévocablement, des conditions du règlement intérieur de l'établissement, des modalités financières et des conditions générales de service.

Nous joignons un chèque de 350 euros à titre de droits d'inscription à l'ordre de CPES Metz. Nous reconnaissons que cette somme restera acquise à CPES Metz en cas de désistement de notre part pour toute raison, quelle qu'elle soit, à titre d'indemnité forfaitaire, définitive et irréductible sauf en cas d'échec au baccalauréat ou de réussite à un concours de la Formation envisagée.

Nous nous engageons à acquitter les frais de scolarité annuels d'un montant de.....euros selon les modalités financières de la page 4 du présent document.

Nous choisissons le mode de règlement suivant :

au comptant le 15 septembre avec une remise de 5%,

par moitié, les 15 septembre et 15 novembre,

en 10 versements égaux sans frais, le 10 de chaque mois de septembre à avril,

Nous choisissons le mode de paiement suivant :

par chèques,

en espèces,

par prélèvements.

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après communication de mes résultats du baccalauréat au CPES de Metz et validation par la Direction Pédagogique.

Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement, et à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Fait à....., le 20.....

Signatures

L'Étudiant :

Parent 1 : (*)

Parent 2 : (*)

(ou) le représentant de l'Autorité parentale (*)

(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite «bon pour caution solidaire»

RÈGLEMENT FINANCIER

1) Les frais d'études sont payables de la manière suivante :

- 350 euros de droits d'inscription, valant acompte, et permettant de réserver une place dans la section d'études choisie ;
- les frais de scolarité à régler pour moitié au 15 septembre, et pour moitié au 15 décembre.

2) Le paiement des frais de scolarité peut cependant être fractionné en huit versements, par remise, lors de la rentrée, de huit chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le 10 des mois de septembre à avril. Attention, le fractionnement de la scolarité en 10 versements est une facilité de paiement et non un paiement au prorata de la scolarité.

3) Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité au jour de la rentrée des classes permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais.

4) Si l'inscription est souscrite avant les résultats du baccalauréat, l'intégralité des sommes versées est restituée en cas de non obtention de ce diplôme (sous la seule réserve d'en informer le CPES dans les huit jours suivant la publication officielle des

résultats). Il est fait de même si la Direction Pédagogique décide de ne pas valider l'inscription, ou si le candidat est reçu à un concours de la même formation que celle où il est inscrit, concours passé en 2018 dont les résultats sont connus avant la rentrée de septembre. (Attention, le tirage au sort et/ou l'inscription dans les écoles de Belgique ne constitue pas une réussite à un concours).

5) En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (maladie, accident, ...), le CPES procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droits d'inscription, déduction faite des mois ou fraction de mois civils de scolarité suivie.

6) Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études, ...) tout trimestre de scolarité commencé est intégralement dû, l'année de prépa - concours étant réputée divisée en 3 trimestres (septembre - novembre, décembre - février, mars - mai). En outre, un trimestre supplémentaire sera dû à titre d'indemnité de résiliation (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions au CPES sont prises à compter du 1er décembre, et sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places (échecs au baccalauréat ou réussites à des concours passés en 2018).

La Commission Pédagogique du CPES examine les dossiers des candidats dans la semaine de leur réception. Les étudiants sont informés dans les huit jours de la décision d'acceptation ou de refus de leur inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'au vu des résultats du baccalauréat.

Paraphe élève :

Paraphe parent :

Renseignements et inscriptions :

7, rue Edouard Belin - 57070 METZ

www.cpes-metz.fr - contact@cpes-metz.fr

Tél. 03 87 78 08 08